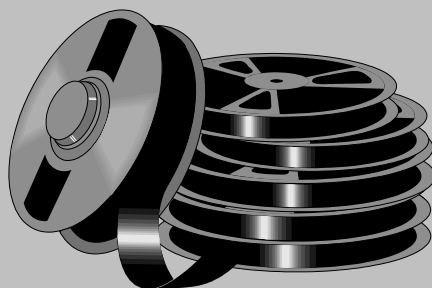


Commission de contrôle
cinématographique de
l'Ontario

Rapport annuel
2003-2004



www.ofrb.gov.on.ca

Le 31 mai 2004

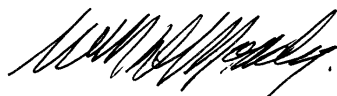
L'honorable Jim Watson
Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises
35^e étage
250, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M5B 2N5

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Ce rapport dresse le bilan des fonctions et responsabilités de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario aux termes de la *Loi sur les cinémas* et livre également les résultats d'exploitation pour l'année.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Bill Moody, président.

Table des matières

Rapport du président	3
-----------------------------------	----------

La commission et ses activités

Notre mission	8
Qui sommes-nous?	8
Nos groupes d'experts	8
Mode de classification des films et vidéos	9
Pourquoi classifier	10
Notre collectivité	10
Refus d'approbation.....	11

Bilan financier, frais d'exploitation	12
--	-----------

Président et membres de la Commission	14
--	-----------

Rapport du président

L'exercice financier 2003/2004 a été marqué par une période de changements pour la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO).

La Commission a classifié 4 793 œuvres, films, vidéos et DVD, regroupant des productions grand public en anglais/français, grand public en langues étrangères, à contenu sexuel pour adultes en anglais/français, à contenu sexuel pour adultes en langue étrangère ainsi que des bandes-annonces anglaises/françaises ou étrangères. Le tout représente au total 452 502 minutes de visionnement.

La CCCO continue d'offrir des projections publiques. Ces projections ont permis à 450 personnes réparties dans 24 groupes de participer à des visionnements en compagnie d'un groupe d'experts, afin de voir comment s'effectue la classification des productions cinématographiques. Plusieurs trousseaux d'information ont aussi été envoyés à des particuliers, des étudiants, aux groupes d'intérêt, aux écoles, aux bureaux de circonscription des députés provinciaux et aux médias.

Nous travaillons en permanence à ajuster les lignes directrices de nos normes de classification des produits grand public et à contenu sexuel pour adultes afin qu'elles demeurent claires, qu'elles reflètent le sens commun et soient représentatives des normes en vigueur dans nos collectivités.

Les avancées technologiques, les DVD particulièrement, ont provoqué une pression croissante sur la CCCO. À cet effet, un système basé sur la confiance a été mis en place : il permet aux distributeurs de ne demander qu'un visionnement partiel des séquences ajoutées en format DVD à une production qui a déjà été examinée en format vidéo. La Commission a évalué 760 productions grand public et 2 281 productions à contenu sexuel pour adultes en 2003-2004, comparativement à 1 892 en 2002-2003. Elle examine les séquences ajoutées et effectue aussi des contrôles aléatoires pour s'assurer que le contenu des DVD est acceptable.

Nous continuons également d'enrichir notre site Web, le www.ofrb.gov.on.ca, en mettant à jour les renseignements disponibles, en augmentant sa polyvalence, en encourageant

l'interaction avec les utilisateurs par le biais de son moteur de recherche et en augmentant le choix de liens avec des sites connexes qu'il contient.

- Un changement important est survenu cette année à la Commission. Son groupe d'experts dans les salles de visionnement vidéo ne compte plus désormais que deux personnes. Jusqu'en juin 2004, nous continuerons d'avoir recours à trois personnes pour le 35 mm, mais ce groupe passera à deux membres par la suite.

Le président peut, avec l'aide des membres de la Commission, consulter les ressources suivantes pour obtenir de l'information sur le film et pour établir le nombre de classificateurs requis :

- Internet
- Critiques de film
- Bandes-annonces
- Publicité (battage médiatique entourant un film)
- Filmographies de l'équipe (réalisateur, producteur, auteur...)
- Type de film
- Tendances/cycle des films
- Actualité/nouvelles
- Renseignements sur l'industrie
- Autres recherches

Pourquoi avoir recours à des classificateurs supplémentaires?

- La classification proposée d'un film peut être contestée par le public, l'industrie ou les médias.
- Le film contient des passages qui le rendent impossible à classer dans les catégories existantes.
- Il est la suite d'un film controversé.
- La Commission reçoit des commentaires du public, qui manifestes déjà ses réoccupations avant même la classification du film.

- Le film contient des passages que de récentes recherches en sciences sociales reconnaissent comme pouvant être dommageables pour certains spectateurs (en particulier les enfants)

Un nouveau système de classification mis en application

Depuis le 1^{er} avril 2003, la province de l'Ontario a revu son système de classification afin de mieux définir le caractère approprié des films pour les différents auditoires. Ce nouveau système permet aux familles de faire un choix plus éclairé quant aux films qu'elles souhaitent regarder.

Le nouveau système de classification

- **G** Visa général – Convient à tous
- **PG** Surveillance parentale – Surveillance parentale recommandée
- **14A** Les moins de 14 ans doivent être accompagnés par un adulte
- **18A** Les moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- **R** Film réservé aux plus de 18 ans

Effectifs de la Commission

Au cours de l'exercice financier qui vient de se terminer, le personnel de la Commission est passé de 29 à 21 membres, à la suite de la réduction de 3 à 2 personnes des groupes d'experts.

Documentation révisée

Nous avons entrepris une révision complète de notre documentation. La brochure intitulée « **Ce que nous sommes et ce que nous faisons** » a été complètement revue et est maintenant enregistrée sous le numéro ISBN 0-7794-5714-5. Elle est utilisée

surtout lors de représentations publiques et est aussi à la disposition du public sur demande.

Nous travaillons actuellement à la révision de notre Manuel de référence des membres de la Commission. Le tout devrait être terminé au cours du prochain exercice financier.

Éléments de renseignements normalisés

Certaines provinces (Ontario) ont le mandat législatif de classer les vidéos à usage domestique distribuées ou présentées sur leur territoire, alors que d'autres territoires ne sont responsables que de la classification des films qui seront projetés en salles.

L'Association canadienne des distributeurs de films (ACDF) a amorcé, dès 1995, des partenariats avec les six bureaux de classification de langue anglaise au pays afin de mettre sur pied le Système canadien de classification des vidéos domestiques (SCCV). Les critères de classification de chacun des six bureaux ont été normalisés par l'ACDF, qui a ensuite émis une seule série de cotes de classification que l'on retrouve sur les vidéos domestiques, peu importe où elles sont distribuées.

L'efficacité du SCCV a été limitée par un certain nombre d'inconvénients, notamment des divergences dans le processus de normalisation et l'utilisation d'avertissements quant au contenu des productions. Des consultations ont été entreprises avec l'ACDF pour assurer une meilleure coordination du classement des vidéos domestiques, à la suite desquelles un accord a été conclu sur la définition de 15 formes d'avertissements ou « capsules d'information ». En conséquence, un film 35 mm offert en format vidéo domestique pourrait comporter à l'avenir jusqu'à trois des 15 avertissements sur sa jaquette. Ces avertissements seront définis à partir d'un processus similaire à celui utilisé pour l'évaluation des vidéos domestiques. La Commission de l'Ontario a adopté ce nouveau système d'avertissements et les vidéocassettes qui apparaîtront bientôt sur le marché porteront ces cotes d'évaluation canadiennes et ces avertissements ou capsules d'information.

L'avenir

Nous projetons :

- continuer d'améliorer notre site Web;
- poursuivre notre travail avec l'industrie afin que des étiquettes de classification et d'avertissement soient apposées sur les vidéos et DVD;
- assurer un meilleur suivi des plaintes, tant celles portant sur nos évaluations que les commentaires provenant du public;
- travailler avec d'autres gouvernements pour développer une approche commune de classification des jeux vidéo au Canada;
- continuer de travailler avec d'autres commissions de classification canadiennes à harmoniser les lignes directrices et à développer un système de classification normalisé dans tout le pays; et
- accroître la communication avec les commissions des États-Unis, d'Europe, d'Australie et de Nouvelle-Zélande pour adopter les « meilleures pratiques » de ces pays.

La Commission et ses activités

Notre mission

La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO) reçoit son mandat du gouvernement de l'Ontario par le biais de la *Loi sur les cinémas*. Elle fonctionne comme une agence indépendante et relève du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises.

À quelques exceptions près, tout film (long métrage/bande-annonce) ou vidéo à être distribué ou projeté en Ontario doit d'abord être approuvé et classifié par la CCCO.

L'objectif du Comité est de classifier les films et vidéos/DVD afin de fournir aux spectateurs assez d'information pour leur permettre de faire des choix éclairés pour eux-mêmes et leurs enfants.

Ce que nous sommes

La CCCO est une Commission communautaire et ses membres représentent un échantillon des diverses collectivités de l'Ontario. L'âge, le sexe, l'occupation, les antécédents culturels et l'orientation sexuelle des membres de la Commission sont variés.

Les membres de la Commission sont choisis à la suite de recommandations du ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises et du Cabinet provincial. Ils sont nommés pour trois ans, par décret du Conseil du lieutenant-gouverneur. Leur mandat est renouvelable et ils peuvent siéger à la Commission pour un maximum de 6 ans.

Les membres de la Commission y consacrent une journée de huit heures, habituellement de trois à quatre fois par mois. Ils sont rémunérés à la journée.

Types de groupes

La Commission compte trois types de groupe d'experts, tous supervisés par un président. Chacun a une fonction distincte.

Groupe régulier

Il est constitué de deux membres dont l'objectif est d'en arriver à un accord sur la classification d'une œuvre. Tout membre qui se trouve dans une situation minoritaire ou désire avoir d'autres

opinions, peut demander de recourir à un groupe supplémentaire

Groupe supplémentaire

Trois autres membres de la Commission visionnent le film ou la vidéo. Les résultats des délibérations du groupe régulier et du groupe supplémentaire sont combinés et la majorité l'emporte. Ce processus est lancé par un membre et n'entraîne par conséquent aucun coût pour le distributeur.

Groupe d'appel

Ce groupe est sollicité et payé par un distributeur insatisfait de la décision de la Commission. Il comprend cinq membres qui n'ont pas encore vu le film en question. Même si la décision de ce groupe est finale, il est possible d'interjeter appel auprès de la Cour divisionnaire afin d'annuler la décision.

Un film ou une vidéo visionnés par les trois groupes a été vu par dix membres différents de la Commission. Les appels auprès des tribunaux sont par conséquent très rares.

Comment nous classifions

Pour la classification, les membres de la Commission se basent sur le caractère général de chaque film dans l'ensemble, sur la *Loi sur les cinémas* et sur un ensemble de lignes directrices continuellement revues et mises à jour. Ces lignes directrices permettent à la Commission d'être à la fois objective et de faire preuve de souplesse. De cette façon, elle peut non seulement préserver l'intégrité des normes qui ont cours dans la collectivité, mais peut aussi apprécier et prendre en compte les qualités artistiques d'une production ou son importance sociale ou documentaire.

Pendant la projection du film, chaque membre du groupe de visionnement note avec soin tous les éléments qui contribueront à en assurer la classification : niveau de langue, présence de nudité, de violence, activité sexuelle et impact psychologique du contenu. Après la projection, les membres échangent à partir contenu de

leurs notes pour éventuellement prendre une décision quant à la classification du film ou de la vidéo.

Chaque élément est évalué en fonction de son contenu, de son traitement et de l'effet cumulatif qu'il aura sur les spectateurs. Les membres prennent en considération le style, le ton, la durée, la fréquence et la quantité de détails visuels et verbaux. La façon dont ces éléments sont reliés au contenu narratif de l'œuvre entre aussi en jeu dans la décision de la Commission.

Outre sa classification, la Commission peut ajouter à un film des éléments d'information avertissant le public de la présence de *nudité, langage grossier, violence*. Ces avertissements, comme la classification, doivent figurer sur toute publicité pour aider le spectateur à exercer son choix en toute connaissance de cause.

Pourquoi classifier

La classification des films aide les consommateurs à exercer un choix éclairé des films et vidéos qu'ils regardent. Dans les pays développés, les consommateurs exigent une information neutre et indépendante de l'industrie du cinéma sur le groupe d'âge auquel s'adressent un film (sa classification) et son contenu (avertissements concernant la présence de langage grossier, de violence, de nudité, etc.). Cette information aide les gens à décider si un film leur convient ou est approprié pour leurs enfants.

La plupart des pays développés, notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Norvège, le Danemark et la Suède, possèdent leur propre bureau de classification des films.

L'objectif principal de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario consiste à classer des œuvres et non à les censurer. La Commission constitue également une précieuse source d'information sur les films et les vidéos, apte à aider les consommateurs à prendre la bonne décision en matière de divertissement pour eux-mêmes et leurs enfants.

Notre collectivité

Les normes qui prévalent au sein de la collectivité demeurent une priorité lorsque la CCCO révisé ses lignes directrices. La Commission dispose de plusieurs outils pour évaluer les besoins des collectivités qu'elle dessert.

La CCCO est structurée de façon à aborder les problèmes précis liés aux normes qui prévalent dans les collectivités. La Commission publique est formée de gens ordinaires, qui proviennent de partout dans la province et qui travaillent à temps partiel pour la Commission. Ces membres appartiennent à tous les groupes d'âge. Ils comptent des antécédents ethniques et professionnels variés et possèdent aussi des orientations sexuelles variées. Autant d'hommes que de femmes en font partie et chaque groupe de classification comprend au moins un homme et une femme. La structure même de la CCCO fait en sorte que ses décisions reflètent la diversité des collectivités de l'Ontario.

Trois rencontres réunissant tous les membres de la Commission se tiennent pendant l'année. Ces rencontres donnent lieu à des discussions sur les changements à apporter aux procédures et aux lignes directrices de l'organisme. Tous les changements projetés font l'objet de discussions, sont débattus puis votés par la Commission avant d'entrer en vigueur. Le CCCO reçoit aussi le point de vue de nombre d'experts, notamment des pédopsychologues, des membres de groupes d'intérêt préoccupés par des sujets comme la violence dans les médias et des représentants de l'industrie du cinéma.

Nous évaluons la façon dont sont perçues les normes prévalant dans les collectivités lors de projections qui ont lieu deux fois par mois, en soirée, et qui réunissent des membres de la Commission et des personnes du grand public. Les opinions du public sur l'éventuelle classification du film visionné sont ensuite comparées avec celle du groupe d'experts.

Nous recevons aussi des commentaires de la part des médias, de groupes d'intérêt et du grand public par la poste, par téléphone, par télécopieur, par courriel et dans notre site Web.

Notre responsabilité consiste à comprendre et à refléter les normes qui prévalent dans les collectivités de l'Ontario.

Refus d'approbation

Comme plusieurs autres commissions cinématographiques, la CCCO peut refuser d'approuver un film. D'autres pays comme la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Danemark, la France et l'Allemagne ont également ce pouvoir. Au fédéral, les douanes canadiennes peuvent saisir les films ou les vidéos qui

violent les lignes directrices très semblables à celles en place en Ontario.

La plupart des sociétés ont mis en place des systèmes de valeur établis pour permettre à leurs membres de vivre dans un contexte de paix et de sécurité relative. Les automatismes régulateurs qui empêchent l'émergence d'activités susceptibles de constituer une menace à ces systèmes de valeur font habituellement partie intégrante des lois des pays concernés. La capacité de limiter les expositions du public à des images brutales ou violentes est l'un des outils de protection qui empêchent de telles activités de devenir la norme dans la société.

Par conséquent, la CCCO, par le biais de la *Loi sur les cinémas*, continue de limiter l'accès aux films dont le contenu présente des dangers potentiels sur le plan social ou peut nuire à la société et en particulier aux gens qui sont les plus vulnérables.

Bilan financier et frais d'exploitation 2003-2004

Bilan 2003-2004

Revenu	Classification des films et vidéos**2 876 500 \$
	Revenu total2 876 500 \$
Dépenses***	Indemnités quotidiennes313 800 \$
	Dépenses directes de fonctionnement..... 82 400 \$
	Dépenses administratives et générales 361 500 \$
	Dépenses totales ** 757 700 \$

** Les distributeurs paient des frais de 4,20 \$ la minute pour la classification des films et des vidéos. Ces frais sont fixes pour les films en langue étrangère (sauf le français) et se chiffrent à 78,75 \$ par film. La classification des films et vidéos canadiens est gratuite. Des frais sont aussi exigés pour classer les bandes-annonces et la publicité et pour documenter la classification des longs métrages.

*** Note : Ces données n'incluent que les coûts directs attribuables à la CCCO. Le ministère assume aussi des frais indirects en administrant la *Loi sur les cinémas*. Ces frais comprennent les coûts relatifs aux activités telles l'inspection, les enquêtes, poursuites, frais d'avocat, développement de politiques, direction générale et administration.

Films grand public par classification

	2003-2004	2002-2003	2001-2002
Pour tous	23,7 %	Famille 17,0 %	15,6 %
Contrôle parental	35,0 %	Contrôle parental 30,4 %	29,9 %
14 A.....	27,6 %	Accompagné d'un adulte..... 41,6 %	39,3 %
18 A.....	10,5 %	Restreint 11,0 %	15,0 %
Restreint	3,2 %		

Bilan financier et d'exploitation

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Bilan				
Revenu	2 876 500			
Dépenses	757 700			
Exploitation				
Nombre d'œuvres traitées				
Grand public	1 906	1 625	1 348	1 272
Étranger.....	408	191	248	257
Sexe pour adultes	1 997	2 226	2 386	2 328
Bandes-annonces.....	482	422	439	634
Total	4 793	4 042	3 982	3 857
Minutes de projection				
Grand public	199 034	150 191	122 902	113 868
Étranger.....	41 601	21 336	29 064	27 978
Sexe pour adultes	210 668	229 382	235 080	240 116
Bandes-annonces	1 199	1 134	1 501	1 736
Total	452 502	400 909	387 046	381 962
Groupes				
Nombre de groupes	431	653	510	551
Minutes moyennes par groupe	745	613	729	684
Quantité				
De décisions portées				
en appel et modifiées	17	16	16	14
Appels – non modifiés	9	9	14	8
Non approuvés	30	89	95	112
Publicité	0	547	1 627	2 752
Permission – Festivals de films	346	370	226	174
Permission – particuliers.....	36	29	80	106
Classifications par				
documentation.....	214	186	223	136
Engagements – grand public	718	422	360	300
Engagements – sexe p. adultes	2 116	1 892	1 091	543
Engagements				
– films étrangers.....	207	202	59	43

Président

Bill Moody

Bill Moody est diplômé de l'Université Wilfrid-Laurier (B.A.). Il a été directeur des bureaux d'orientation du niveau secondaire au conseil scolaire du comté de Wellington et directeur général de Lions-Quests Canada, une fondation charitable vouée à la création de programmes d'éducation pour l'apprentissage des connaissances de base qui assure aussi la formation des enseignants pour leur mise en œuvre. Il a été vice-président de Quest International pendant quelque temps, ce qui l'a amené à assumer des responsabilités à l'échelle internationale et à travailler avec les 27 pays où sont utilisés les programmes de Lions-Quest.

Bill Moody a longtemps œuvré au sein des Clubs Lions International. Il a siégé au conseil d'administration des Clubs pendant deux ans, à titre de représentant du Canada. Parmi les projets auprès desquels il a été le plus actif, mentionnons Vision canine du Canada, une école de chiens-guides pour les malvoyants d'Oakville, en Ontario, où il a été président délégué.

Vice-présidente

Janet Robinson

Janet Robinson est infirmière licenciée. Au cours des 24 dernières années, elle a travaillé en obstétrique et gynécologie. Elle possède maintenant une société de consultation qui offre des visites à domicile aux nouveaux parents.

Janet est aussi très active dans la collectivité où elle vit avec son conjoint. Le couple a deux enfants, maintenant adultes, et un petit-fils. Lorsque son emploi du temps le permet, Janet aime jouer au golf, un sport qui la passionne, et consacre aussi du temps à ses amis et à sa famille.

Les membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Tina Bragagnolo Pickering

Ron Burgoyne Kingsville

Jamil Chahbar London

Roger Clarke Toronto

Winston Clarke North York

Ken Dixon London

Sue Dosso Keswick

Trevor Ellis Toronto

Geoffrey Grossmith Etobicoke

Angela Huynh-Chew Fort Erie

Lorelei Kidd Toronto

Eleanor Kingstone Gananoque

Eva Knies Mississauga

D^r Sam Lau Toronto

Peter Luchowski Richmond Hill

Micki Moore Toronto

Allan Mugford Markham

Richard Norlock Warkworth

Ramona Pang Niagara Falls

Raj Pannu Mississauga

Rupinder Pannu Malton

Marlene Sklar Thornhill

Shauna Stein Toronto

Les Tapolczai Toronto

John Thompson Toronto

Trudie Villeneuve Toronto

Peter Watts Burlington

Sara Waxman Toronto

Bob Whitley Burlington